

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 14 SEPTEMBRE.

Il est probable que le *Moniteur* contiendra demain une ordonnance royale qui nommera M. Martin (du Nord) membre du cabinet du 6 septembre. (La Paix)

— On annonce que le général Pajol quitte le commandement de la première division militaire. Le général Bugaud serait destiné, dit-on, à le remplacer. Nous donnons cette nouvelle comme un simple bruit. Le général Pajol est âgé de près de 65 ans. (Idem.)

— On assure que M. Hébert, membre de la chambre des députés et procureur-général près la cour royale de Metz, est nommé procureur-général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Martin (du Nord).

— M. Génie, nommé dernièrement sous préfet de Saint-Etienne, a repris hier auprès du ministre de l'instruction publique les fonctions de chef de son cabinet.

— M. le baron Fain, intendant-général honoraire de la liste civile et premier secrétaire du cabinet du roi, est mort ce matin à 8 heures, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il était âgé de 58 ans.

— On vient de découvrir dans la cave d'un sieur L..., à la Villette, une caisse de poudre, des armes, des cartouches et autres provisions de guerre; le sieur L..., était signalé depuis quinze jours à la police comme ouvrant sa maison à des réunions nocturnes fort suspectes.

— Lyon 13 septembre: « Les travaux pour dégager Dufavel continuent, le génie n'est plus qu'à un mètre de ce malheureux; mais les difficultés augmentent à mesure qu'on approche. Cependant on espère y arriver ce soir, ce sera le onzième jour que cet ouvrier aura été enfoncé dans les entrailles de la terre. Du reste, sa position n'a pas empiré, il a même pu dormir quatre heures. »

P.S. On annonce qu'on attend à chaque instant la délinquance de Dufavel.

— M. Alcalá Galiano, qui a réussi à sortir d'Espagne, est débarqué à Rochefort.

— On a pu prendre pour une plaisanterie l'envoi fait par Ibrahim-pacha de trois régiments contre une irruption de sauterelles dans les plaines de Syrie que nous avons annoncé il y a quelques jours; rien n'est cependant plus conforme aux usages locaux.

Dans cette contrée et dans l'Asie-Mineure, qui est plus fertile et mieux cultivée, les habitants des champs et notamment les pasteurs veillent sans cesse à l'apparition de ces insectes destructeurs.

Dès qu'un signal est donné, il s'étend de proche en proche. Chacun, les vieux comme les jeunes, s'arme de ce qui lui tombe sous la main et court la campagne en poussant de grands cris et faisant le plus de bruit possible pour éloigner l'ennemi des récoltes.

Les chiens, les troupeaux mêmes, unissent leurs gémissements aux voix humaines, comme s'ils reconnaissaient que le danger est commun.

Les sauterelles forment dans l'air un nuage compact, et un bourdonnement sourd avertit, quand on ne le saurait pas, que cette masse est animée.

M. leur aux terres sur lesquelles elle s'abat; aussi cherche-t-on à l'effrayer et surtout à la pousser vers les mares et les cours d'eau où l'on espère qu'elle trouvera la mort. Voici du reste des détails curieux donnés par le *Journal de Smyrne*:

« Au commencement de l'été, il tomba en Syrie un vol prodigieux de sauterelles, qui menaçaient toutes les récoltes d'une destruction certaine. Ibrahim pacha prit aussitôt une mesure qui devait préserver le pays du malheur qui le menaçait. Toute la population d'Alep fut mise en réquisition, formée et divisée en sections, sortit de la ville pour aller faire la chasse aux sauterelles. Il en fut de même dans quelques autres districts également envahis par ces insectes. Ibrahim pacha, à la tête de ses troupes, parcourait, le pays, faisant travailler tout le monde, grands et petits, officiers et soldats. Après quarante jours d'une chasse non interrompue, il parvint ainsi à délivrer le pays de ce fléau dévastateur et à sauver les récoltes. Il est curieux de voir l'immense résultat de cette expédition: il existe dans un état dressé par les soins d'Ibrahim Pacha, qui a fait mesurer sous ses yeux la quantité des insectes détruits. Voici cet état:

| | |
|--|-----------------|
| Sauterelles détruites par les troupes égyptiennes dans l'espace de quarante jours, | 415,269 ardebs. |
| Sauterelles détruites par les Marrah, | 2,815 " |
| Id. id. par la population, | 9,076 " |

Total, 427,160 ardebs.

« Cette énorme quantité n'est pourtant que le montant de ce qui a été détruit par les troupes et la population d'Alep, mais il y a eu, en outre, dans les villages des Arabes et dans les districts de Killis, Aintab, Hammah, Marrah et Damas, d'immenses quantités détruites qui n'ont pas été mesurées.

« Chaque ardeb équivaut à 3 hectolitres. »

Nul ne s'associe plus volontiers à nos plaisirs que le voleur à la tire. Une fête publique est pour lui une bonne fortune. Y a-t-il foule sur nos places, dans nos promenades, dans les bals, il est là, toujours là. Le voleur à la tire regrette sincèrement les processions. Mais ce qu'il convoite avant tout, c'est l'ascension des aéronautes. Quand le ballon prend son vol, il donne l'essor à son industrie.

Le 3 juillet dernier, grande fête à Versailles, il y avait bal au *Bosquet de la Reine*, et l'on devait lancer un aérostat. Claude Révolution, quelquefois graveur, quelquefois courtier, presque toujours voleur, voulut promener son *far niente* à la fête. Après avoir boutonné hermétiquement son habit, pour dissimuler l'absence d'un vêtement plus intime, brosa son chapeau avec sa manche, ses manches l'une par l'autre, et secoua la poussière de ses bottes avec un lambeau de foulard, notre industriel s'avance avec désinvolture, agitant d'un air dandy un gant unique et troué.

Il serra plus d'une main et fit battre plus d'un jeune cœur dans les quadrilles où l'on admirait sa grâce et son aplomb. Déjà le ballon se gonfle et la danse est suspendue; les rangs se pressent, l'aérostat est lancé. Pendant que tous les regards le suivent dans l'air et que les bouches s'ouvrent d'admiration et de stupeur, Claude Révolution soulève et interroge d'une main exercée les poches de ses voisins. Surpris et sévèrement admonesté par un officier de service, il ne craint pas d'expérimenter sur le commandant du poste, officier du 65^e. Pris en flagrant délit, Claude fut condamné à treize mois de prison par le tribunal de Versailles.

Aujourd'hui le prévenu, déjà repri de justice, se présentait devant la Chambre des appels de police correctionnelle. Ces messieurs sont dans l'erreur, dit-il, et je demande la huitaine pour le prouver. Le lieutenant Huguet s'est imaginé que... mais c'est faux comme l'enfant qui vient de naître. Vous êtes un misérable, me dit-il; moi je lui réponds tranquillement, demandez lui plutôt: je vous donne ma parole d'honneur que vous vous trompez. Il me crie que je suis un voleur... La conversation s'était terminée là quand on m'a arrêté. Donnez-moi la huitaine et l'on verra.

La Cour, qui se trouve suffisamment éclairée, confirme purement et simplement le jugement de première instance.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 6.

Le général Alvarez est nommé capitaine-général de la Vieille-Castille, en remplacement du général Manso, dont le parti révolutionnaire demande la mise en accusation, pour la mollesse avec laquelle il aurait poursuivi Gomez dans toute l'étendue de son commandement.

La junte de Grenade, renversée le 26 du mois dernier par un mouvement intérieur, a repris ses fonctions le 31, mais nous ignorons à juste comment les choses se sont passées. Dans la proclamation qu'elle a publiée pour annoncer son rétablissement, la junte prétend que ce sont les bons citoyens et les chefs de la garde nationale qui la rappellent au pouvoir, et que son renversement avait été l'effet d'une surprise. Mais il est probable que c'est une nouvelle réaction du parti anarchique, et on doit craindre qu'elle ne s'étende plus loin. Plus les carlistes feront de progrès, plus la révolution cherchera à se défendre par l'exagération des moyens, partout où elle est encore maîtresse du terrain, et c'est malheureusement l'effet que la victoire de Gomez a produit à Madrid.

L'*Eco del Comercio* engage le ministre de la guerre à prendre au plus tôt le commandement de l'armée du Nord, et il prétend que si le gouvernement ne peut se procurer par les moyens légaux les ressources pécuniaires dont il a besoin, il doit user de tous les pouvoirs qui sont à sa disposition pour réaliser les sommes d'argent qui lui seront nécessaires, et il ajoute: C'est une grande chose à nos yeux que la propriété, et nous sommes les premiers à réclamer pour elle un respect inviolable; les garanties constitutionnelles sont fort précieuses, et les garanties individuelles qui émanent des lois civiles ne le sont pas moins; mais toute la vénération que nous professons en temps ordinaires pour ces objets sacrés, s'évanouit quand la patrie est en danger. Dans un autre article sur la vente des biens nationaux, ce même journal dit qu'il faut les diviser par petits lots, afin que leur vente soit plus facile et que le plus grand nombre des citoyens sans fortune puissent y prendre part et s'associer ainsi par leurs intérêts aux destinées de la révolution.

Le brigadier Alaix, qui commande la division Espartero, a adressé au ministre de la guerre un rapport daté de Villanueva d'Alcoron, le 2 septembre; Gomez avait fait plusieurs détours qui rendent sa poursuite aussi pénible qu'illusoire. Après avoir passé et repassé le Tage, il marchait à travers les hautes montagnes où ce fleuve prend sa source, entre Molina, Albarazin et Cuena. Le brigadier Alaix termine en disant que si les pluies ne cessent pas, il ne pourra continuer la poursuite que très-lentement, parce que ses troupes sont sans souliers. Dès le 29, il en avait demandé à Madrid, mais on ne lui en a pas envoyé.

Cette circonstance explique comment Gomez a pu descendre sans obstacle dans les environs de Cuena, dont il s'est peut-être emparé; car des détachements carlistes avaient poussé jusqu'à Tarazona et Villarjé, entre Cuena et Madrid. Le bruit a même couru que Gomez s'était approché d'Ocana; mais il est à croire que les carlistes vos de ce côté appartiennent à la division insurgée de la Manche.

Les premières nouvelles de Madrid, sur l'affaire de Jadraque, avait annoncé que le brigadier Lopez était resté

mort sur le champ de bataille. On sait maintenant que cet officier-général se trouve prisonnier de Gomez avec un grand nombre d'officiers et de soldats de sa colonne. On avait de même annoncé dans le premier moment d'épouvante, l'occupation de Guadalajara par Gomez, mais il n'y est pas entré. Toutefois, au seul bruit de son approche, la ville fut évacuée avec une terreur panique et dans le plus grand désordre par la garnison, le commandant et les autorités. On y abandonnait 600 fusils, 100 quintaux de poudre et tout le matériel du génie militaire, dont le dépôt est dans cette place. On avait même oublié le drapeau chez le commandant, ce fut un étudiant qui alla le chercher.

Un rapport du capitaine-général Manso, daté d'Alcoléa del Pinar, le 1^{er} septembre, donne le détail de ses mouvements. Il en résulte qu'ayant été obligé d'attendre deux de ses colonnes qui avaient été détachées à la poursuite de D. Basilio, il ne lui avait pas été possible de marcher rapidement contre Gomez, mais qu'il se trouvait en mesure de lui couper la grande route de l'Aragon et le chemin de Molina, pendant que la division Espartero et les colonnes sorties de Madrid le poursuivaient de leur côté.

Depuis que Don Basilio a repassé l'Ebre; Gomez est devenu l'unique objet de la poursuite de toutes les colonnes mobiles de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, et il ne lui était guère possible, pour le moment, de regagner la Navarre; c'est ce qui explique son mouvement sur Cuena. Il est probable qu'après avoir attiré de ce côté la plupart de ces colonnes, il remontera tout à coup vers le nord en déjouant toutes leurs poursuites, comme il fait depuis deux mois avec un succès étonnant.

Les bruits les plus fâcheux sur la position de l'Espagne circulaient hier à Paris. On y annonçait la nouvelle de la prise de Valence par Cabrera et l'entrée de Gomez dans Madrid. Les partisans de don Carlos en profitaient pour accrédi-ter une prétendue reconnaissance de don Carlos par les puissances étrangères.

Une lettre de Madrid, du 7, qui vient d'arriver, ne parle nullement de ces événements et n'exprime aucune crainte semblable. La junte d'armement, à cette date, s'occupait avec activité de l'armement de la garde nationale et des volontaires. (Emanicipation.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 16 septembre (trois heures.) — La bourse est sous l'influence d'une forte panique dont les causes ne sont pas connues de tous. L'actif offert et fait à 26 1/2 au Lloyd est tombé à 25 3/4 argent. On dit qu'il y a très-peu de baisse de Paris, mais par contre des nouvelles on ne peut plus alarmantes de Madrid. Les actions des *Brasseries* 142 1/2 argent, point de vendeurs en librairie faute de pièces.

Après la cote: actif 25 3/4 argent 7/8 papier. On dit que Londres du 15 vient avec 1/8 de baisse, ou à 29 1/8.

Amsterdam, 15 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/8 7/16 3/8, 5 p. c. 101 1/2 7/8, billets de chance 22 1/2 1/2 23 3/16 1/8, syndicat 95 3/4 96 5/8 3/8, société de commerce 186 1/2 190 189; Ardoin pièces de 85 livres 28 1/4 1/2, grosses pièces 28 1/16 5/16.

Londres, 15 septembre (4 heures.) — Continuation de baisse sur toutes les valeurs, excepté les espagnoles qui se sont soutenues aux cours précédents. Consolidés 99 5/8 (baisse 1/4); hollandais 2 1/2 p. c. 55 5/4 3/4 3/8 1/4 à 3/8 (baisse 1/2), 5 p. c. 103 1/2 5/8 1/2 à 102 7/8 (baisse 7/8); espagnoles active au comptant 29 1/4 28 3/4 7/8 1/4 5/8 3/8 à 29 1/4, au 30 courant 29 1/4 1/8 3/8 28 7/8 2/3 28 1/2 3/4 1/2 à 29 1/4 (baisse 1/4), passive 9 à 1/8 à 9 (baisse 1/4), différée 12 5/8 à 1/2 à 3/4 (baisse 1/4); portugais 5 p. c. 67 à 65 3/4 1/2 68 67 à 66 (baisse 1/2), 3 p. c. 41 1/2 40 à 1/2 1/4 41 1/4 à 41 (baisse 1/4); brésiliens 85 1/4 86 à 85 (baisse 1/4).

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza au comptant et à terme avec peu d'affaires; Huile de lin et tourteaux sans variations; graine de colza plus offerte; graine de lin manque au marché.

Un procès curieux, et probablement l'unique jusqu'ici, est à la veille de s'engager entre MM. Hauman, Cattoir et compagnie, directeurs gérants de la Société en commandite de *librairie, imprimerie et papeterie* belge, et la chambre syndicale des agents de change et courtiers près de la Bourse de Bruxelles. Il s'agit du refus de coter les cours des actions de la Société de *librairie*; MM. les agents de change pensent n'y être obligés qu'après l'autorisation d'une autorité supérieure; ils en ont référé à M. le ministre de l'intérieur qui n'a pas encore fait connaître sa décision officielle. MM. les directeurs de la Société de *librairie* prétendent au contraire que, dès l'instant où les actions ont été l'objet des négociations publiques et par l'entremise des agents jurés, leurs cours doivent figurer à la cote officielle. Somme toute a été faite dans ce sens à la chambre syndicale, par acte extrajudiciaire. Nous examinerons plus tard les moyens invoqués de part et d'autre dans ces débats. (Mercure.)

— Les princes de Saxe-Cobourg sont allés aujourd'hui visiter le salon d'exposition.

— Aujourd'hui a eu lieu l'adjudication du pain à fournir pendant l'année aux troupes de la garnison dans les places de Diest et Vilvorde, et sous l'approbation du ministre de la guerre.

Pour Diest, Gorins, par ration 14 centimes 30 centièmes,

Scharens, 13, 50, Hermans, 14, 10, Roger, 13, 97, Lauwers, 12, 75.

Pour Vilvorde, Lauwers, 12, 50, Roger, 13, 50, Vancheert, 14, 00, Gotmans, 10, 50, et Vanderlinden, 14, 17.

Sur la proposition du jury d'examen pour la philosophie et les lettres, M. le ministre de l'intérieur a décidé, le 3 de ce mois, que les ajournés pendant cette session, ne seront interrogés la session prochaine que sur les sujets qui ont déjà fait la matière de leur examen.

On avait annoncé que le comte d'Espagne se serait évadé de Lille, pour aller rejoindre don Carlos. Le Nord d'aujourd'hui dément formellement le fait.

Hier matin on a écrivé aux Petis-Carmes 12 militaires du 1^{er} régiment de ligne, sous la prévention du meurtre commis sur la personne d'un brigadier des guides.

Un pigeon voyageur, lancé de Paris dimanche à huit heures au quart du matin, était arrivé à Bruxelles quelques minutes avant deux heures. Ainsi, malgré le mauvais temps, ayant le vent contraire, il a fourni sa carrière en moins de cinq heures trois quarts.

On écrit de Gand : Un Cabaretier des environs de St-Pierre vivait depuis long-temps en désunion avec sa femme. Il la menaçait d'un jour de se suicider par le genièvre si elle ne se corrigeait pas de ses mauvaises manières à son égard ; la menace n'ayant produit aucun effet ; le malheureux a bu réellement une si grande quantité de genièvre, qu'il a été étouffé en peu de temps.

Nous apprenons que M. Kats continue dans la prison des Petis-Carmes la mission qu'il s'est imposée en prêchant la réforme de l'ordre social aux détenus. Avant-hier il a expliqué à ses honorables auditeurs comme quoi ils travaillaient quatorze heures par jour, quand ils étaient en état de liberté, tandis que s'il peut réaliser ses idées de réformes, ils ne travailleraient plus que trois heures. — M. Kats sème ses idées d'économie politique sur un excellent terrain ; il peut être certain qu'elles y porteront des fruits.

On assure qu'assitôt que le camp de Beverloo sera levé, il y aura dans les villes de garnison, de nombreuses mutations de régiments de toutes les armes.

Voici la lettre que M. François administrateur de la police, vient d'adresser à l'Observateur à l'occasion de l'expulsion de M. Van Santhem :

Vous accueillez avec trop de facilité les faits qu'on vous communique et sur lesquels vous vous fondez ensuite pour vous livrer à des déclamations plus ou moins acerbes. Votre article concernant un sieur Van Santhem, que j'ai lu dans le Courrier d'hier, en est la preuve.

Van Santhem, qui est né à Versailles, n'a point, comme vous le dites, quitté la Hollande à la suite d'un duel dans lequel il aurait succombé son adversaire ; il n'a pas à redouter de ce chef l'épreuve d'un conseil de guerre ni une condamnation capitale, car son père, qui habite la Hollande, ne l'aurait pas, au 23 juin dernier, engagé à revenir chez lui.

Il ne s'est pas livré, pour subvenir à ses besoins, à un travail opiniâtre, car il a déclaré dans ses interrogatoires d'abord, qu'il a vécu en grande partie de ses économies et de l'argent qu'il avait reçu de ses parents ; en second lorsqu'il a sollicité de l'emploi sans en avoir pu obtenir ; enfin, que du 1^{er} juin au 24 juillet, il s'est promené en ville et hors des portes, logeant presque toujours avec l'une ou l'autre de ses connaissances. Il est de fait qu'il a fait des dettes dans le pays, et qu'il était hors d'état de les payer, lorsque dès le 30 mai 1836 il reçut l'invitation de quitter la Belgique, invitation à laquelle, malgré ses promesses, il n'obtempéra pas.

J'aurais beaucoup de choses à vous apprendre, je crois, sur l'homme que vous protégez si chaudement ; je me bornerai à vous dire qu'ayant éprouvé un refus d'une des nombreuses personnes auxquelles il a successivement demandé des secours, il lui a adressé la lettre de provocation dont copie ci-jointe que vous publiez si vous le jugez convenir, et à vous transmettre la traduction d'une lettre que son père lui adressait de Hollande le 23 juin dernier ; vous priant de vouloir bien insérer cette lettre ainsi que la présente dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur d'être, etc. FRANÇOIS, Administrateur de la sûreté publique.

LIÈGE, LE 17 SEPTEMBRE.

Nous avons déjà parlé hier de la nécessité où se trouvent les électeurs d'assister aux assemblées préparatoires, s'ils veulent voir arriver au conseil provincial des hommes de leur choix. La matière est assez importante pour y revenir aujourd'hui encore.

Les électeurs doivent y songer, les listes de candidats une fois arrêtées dans les assemblées préparatoires, il faut les subir, il faut adopter les candidats qu'elles présentent sous peine d'émettre un vote sans valeur. En effet, si des citoyens qui ne se seraient point entendus voulaient porter leurs suffrages sur des personnes prises en dehors des listes arrêtées dans les réunions préparatoires, il est évident que ces suffrages ne sauraient se rencontrer et se perdraient en s'éparpillant sur des personnes différentes. A la rigueur, il pourrait arriver que dans un scrutin auquel prendraient part cinq cents électeurs qui ne se seraient point concertés, les votes se trouvaient répartis sur un même nombre de candidats.

Il est donc évident que les électeurs jaloux de prendre une part active aux élections, et de voir en quelque sorte leur volonté s'empêcher sur les résultats, doivent assister aux assemblées préparatoires. Nous le répétons, s'ils ont à cœur, de contribuer au triomphe de quelques candidatures, c'est dans ces réunions qu'ils peuvent le faire. Après, il sera trop tard.

L'électeur qui n'aurait point d'opinion formée sur les candidats qui se présentent pour le conseil provincial, pourra assister aussi avec profit aux assemblées préparatoires. Dans ces nombreuses réunions, différentes opinions sont émises et débattues, elles trouvent des défenseurs et des adversaires, et il sort des débats des lumières qui peuvent aider l'électeur à se faire une opinion éclairée et consciencieuse.

Les dernières élections communales avaient excité le zèle des électeurs, on a vu des réunions préparatoires de près de cinq cents citoyens, nous espérons qu'ils montreront un empressement égal pour les élections provinciales. Nous avons fait ressortir dans plusieurs articles l'importance de ces corps politiques, et la nécessité de les composer d'hommes éclairés et dévoués à la chose publique.

N'oublions point que nous vivons aujourd'hui sous un gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire dans un état où les citoyens exercent, par les élections, une partie du pouvoir ; s'ils abandonnaient leurs prérogatives, s'ils les laissaient tomber dans les mains du petit nombre, le pays courrait

risque de voir les intérêts généraux négligés, les formes du gouvernement représentatif demeurer stériles, et servir seulement de moyen de fortune à quelques ambitions particulières.

ELECTIONS.

La circulaire suivante va être adressée aux électeurs libéraux du canton de Liège.

Monsieur, le comité électoral de Liège, formé de la réunion des quatre comités de quartiers qui ont puissamment contribué par leurs efforts à composer le conseil communal d'hommes vraiment libéraux, a dû s'occuper du choix de candidats, pour représenter le district de Liège au conseil provincial.

Il vient vous soumettre le résultat de son travail. Comme la pensée du comité n'a jamais été d'imposer ses choix, mais seulement de faciliter la marche des électeurs libéraux, il éprouve le besoin de les réunir tous pour arriver à la formation d'une liste définitive de dix candidats.

Cette assemblée aura lieu mercredi 21 septembre, à trois heures de relevée, au local de la Société d'Emulation.

Vous êtes instamment prié, Monsieur, d'assister à cette réunion, dont il est inutile sans doute de vous faire sentir toute l'importance.

Le président du comité, J. FORGEUR. Le secrétaire, C. MULLER.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité des élections libérales, qui a eu lieu le 13 septembre 1836.

Trente-sept membres sont présents. On procède au choix des candidats pour le conseil provincial. Les voix se répartissent comme suit :

- MM. Auguste Delfosse, avocat, 35 voix. — Hubart-Rodberg, conseiller communal, 34. — Closset-Wauters, conseiller communal, 31. — Auguste Francotte-Piellain, industriel, 30. — Mathieu Dereux, avocat, 29. — De Copis-Méan (baron), 23. — Charles Bellefroid, membre des états-députés, 22. — Frédéric Louis Behr, industriel, 21. Auguste Viséhers, avocat, 21. — Scronx, échevin, 19. — Mockel, conseiller à la cour, 17. — Koller-Wauters, avocat, 17. — Destri-vaux, professeur à l'université, 16. — Lambert Elias, industriel, 12. — Aristide Grelle, avocat, 12. — André Berninolin, industriel, 12. — De Macar, 3. — Nagelmackers, banquier, 2. — Piercot, échevin, 2. — Cloes, juge, 1. — Rolly, rentier, 1. — Charl. Damry, rentier, 1. — Müller, avocat, 1. — Tombeur, médecin, 1. — Nic. Hanquet, 1. — Grandgagnage, conseiller à la cour, 1.

NB. Messieurs les électeurs libéraux auxquels, par erreur, la présente circulaire ne serait pas remise, sont priés de se tenir pour convoqués.

(Communiqué.)

Nous publions ci-dessus la circulaire qui nous est adressée par le comité libéral d'élection, et la liste des candidats sur lesquels il a voté.

Sans astreindre MM. les électeurs à se renfermer dans ce cercle, il est cependant, croyons-nous, plusieurs noms compris dans cette liste, qui sont de nature à arrêter en première ligne leurs choix.

D'ici au jour indiqué pour l'assemblée préparatoire, nous recevons toutes les communications, nous écoutons tous les avis, et nous serons toujours disposés à appuyer la candidature de citoyens probes et éclairés, lorsqu'ils appartiendront à l'opinion nationale, patriotique et libérale.

Depuis quelques jours les ingénieurs sont occupés, dans la commune d'Angleur aux travaux préparatoires du chemin de fer. Des piquets ont été plantés dans la direction du canal.

Il vient de se former à Bruxelles une nouvelle société en commandite pour l'exploitation d'une papeterie, d'une imprimerie et d'une librairie, sous la raison Aug. Wahlen et compagnie.

Les trois directeurs gérans sont MM. Auguste et Adolphe Wahlen, et M. Ch. Soudain de Niederwerth, administrateur-général des prisons et des établissements de bienfaisance.

Le capital de la nouvelle société est d'un million ; les actions émises en noms ou au porteur sont de fr. 500.

Un comité de surveillance, composé de cinq membres, contrôle les opérations des directeurs.

On mande de Calais, 15 septembre, 11 heures 1/2 du matin :

Le temps a été si mauvais hier, et aujourd'hui encore la mer est si grosse qu'aucun bâtiment n'ose sortir du port. Nous devons à cette circonstance de posséder encore dans nos murs S. M. le roi des Belges, qui devait s'embarquer hier matin.

Les nouvelles de La Haye du 13 nous apprennent que le roi de Hollande a encore souffert ces jours derniers d'une incommodité à la jambe, ce qui l'a empêché de se rendre au camp de Ryen.

M^{me} de Bériot a reçu, dit un journal anglais, du roi de Prusse, une marque de faveur sans précédent dans les annales du chant, à Aix-la-Chapelle, après la représentation de la *Somnambule*, où elle avait joué avec les artistes allemands ; d'après les ordres de S. M., les militaires lui ont présenté les armes et lui ont rendu les honneurs militaires réservés jusqu'ici aux princesses de la famille royale.

On se rend de toute part à Manchester où M. et Mme. de Bériot se feront entendre. Il y aura 234 choristes et 102 instrumentistes d'orchestre. Il y aura 4 concerts. La fête du dernier jour ne trouvera pas d'égal. On ne s'est pas borné à réunir par d'immenses galeries les trois principaux édifices de la ville, le Théâtre, le Portique et les Assembly Rooms, mais on a construit une immense salle où 800 personnes pourront souper. 6,000 cartes seront distribuées. On évalue d'avance les recettes à 15,000 l. (375,000 fr.), dont 125,000 f. pour les pauvres.

Le *Vaderlander* annonce que la police est enfin décidée à agir contre les diseuses de bonne aventure. Une de ces femmes, qui escroquait depuis long-temps, au moyen des cartes, l'argent de bien des pauvres commerçants, a été surprise lundi en flagrant délit, par M. Verhulst, commissaire de police de 4^e section. Douze femmes se trouvaient dans la maison de la vieille, en attendant leur tour d'être trompées, quand M. Verhulst a paru. Les cartes ont été saisies et procès-verbal dressé.

Un traité de commerce, qui ne devait être ratifié que dans l'espace de huit mois après l'approbation des chambres brésiliennes, a été signé entre le Portugal et le Brésil le 19 mai. Par ce traité, le Brésil, qui payait des droits plus forts que les autres nations, ne paiera plus que des droits moindres d'un tiers de ceux que paient les autres Etats.

—Nouveau café.—On a cherché, dans un grand nombre de substances indigènes, un moyen de remplacer la fève de Moka et de Martinique, ou du moins d'en réduire la consommation, en l'alliant à un produit moins cher. Le marron d'Inde ; la châtaigne, diverses racines ont été essayés tour à tour, et parmi toutes ces substances, la racine de chicorée, quoique privée presque entièrement d'arôme, et n'ayant pour elle que son amertume, assez intense, mais tonique et amie de l'estomac, s'était seule soutenue jusqu'à ces derniers temps. Voici une substance nouvelle qui se présente pour lui disputer la place ; c'est tout simplement le noyau de la datte qui, convenablement torréfié, paraît réunir des qualités bien supérieures à celles de la chicorée ; et qui ont des avantages réels. On sait que le marché d'Alger abonde en fruits de ce genre. Nous rendrons bientôt compte du résultat des expériences qui vont être faites à ce sujet. (Siècle.)

On vient de découvrir à Manchester, pour la fabrication des soieries, une invention qui en avantageant le commerce anglais, préjudicierait beaucoup à ceux de France et d'Italie. Il est reconnu que le système de la vapeur peut être appliqué à la fabrication des soieries. Avec ce mécanisme, une petite file ferait en un jour plus que deux hommes ne peuvent faire. Le nouveau métier n'occupe que la moitié de l'espace tenu par l'autre. Tout l'appareil des trébuchets est supprimé et remplacé par un bandoir qui agit avec une grande précision. (Courier.)

REVUE BELGE.

La dernière livraison de la *Revue Belge* contient l'article de M. Polain, que nous avons reproduit, Jean sans pitié ou la bataille d'Othée ; le discours prononcé par M. Lesbroussart, à l'ouverture de son cours de littérature française ; un article de M. Ed. Dupeutiaux sur les maisons de refuge pour les jeunes libérés et les enfants pauvres en Angleterre ; le rapport de M. Weustenraad, secrétaire général de l'association nationale pour l'encouragement de la littérature, sur les travaux de cette association pendant l'année qui vient de s'écouler ; enfin un article de M. V. Godet, intitulé : de la loi du fermage et des rapports nécessaires qui existent entre les revenus des propriétaires fonciers et ceux des capitalistes, d'après la doctrine des économistes anglais.

Voici le programme des questions proposées par la commission de la *Revue*, et adoptées dans l'assemblée générale du 26 juillet pour être mises au concours :

- 1^o Une somme de trois cents francs ; ou une médaille en or représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur de la meilleure narration épique d'un événement important de l'histoire belge.
- 2^o Une somme de trois cents francs, ou une médaille en or représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur du meilleur éloge historique et géographique d'un homme célèbre appartenant à notre pays.
- 3^o Une somme de deux cents francs, ou une médaille en or représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de poésie sur un sujet national. Le minimum des vers est fixé à cinquante.

Les réponses aux diverses questions proposées devront être adressées franco au président ou au secrétaire-général de l'Association, avant le 1^{er} mars 1837.

Elles porteront une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur. Les concurrents se conformeront du reste aux usages académiques. Aux termes de l'art. 14 du règlement général de l'association, aucun membre de la commission ne peut être admis à concourir.

Les réponses couronnées et celles dont il sera fait mention honorable seront de droit insérées dans la *Revue Belge*.

Le résultat du concours sera proclamé dans l'assemblée générale qui aura lieu vers la mi-juillet 1837.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 16 SEPTEMBRE.

Naissances : 4 garçons.

Décès : 3 femmes, savoir : l'étron. Joseph Delaive, âgé de 74 ans, sans profession, rue Roture, veuve de Jean Jacques Bertrand. — Jeanne Vignoul, âgée de 86 ans, poulaillière, derrière l'hôtel de ville, épouse de Pierre Renson. — Anne Gertrude Pestijens, âgée de 30 ans, aubergiste, rue Souverain Pont, épouse de Jacques Vanvinceroy.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 18 septembre 1836. Abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

La quatrième représentation du GAMBIN DE PARIS, vaudeville en deux actes.

Suivi de la première représentation de COLIN et COLETTE, ou LES MEUNIERS, divertissement en un acte.

Danse: Pas de Deux, dansé par M. Hasard et Mlle Murat.

Final: danse par les jeunes élèves de l'école de M. Besançonot.

Le spectacle commencera par la 1^{re} représentation de MARIE, opéra en 3 actes.

TAXE DU PAIN, du 18 septembre.

Pain de seigle, 25 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c. Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on jettera des ROUES de DINDONS chez RASKIN-BIA, au café des Remparts, rue derrière le mur des Anglais. 62

UN DOMESTIQUE jeune peut se présenter AU CAFÉ DU MIDI, à Liège, vis-à-vis le Spectacle, ainsi qu'une BONNE FILLE DE QUARTIER. 60

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

J'ai l'honneur de prévenir les amateurs que j'arriverai avec un transport de CHEVAUX, fin de septembre, à l'Hôtel d'Angleterre, HOTTEGINDRE. 67

UN JEUNE HOMME de 19 ans demande à se PLACER dans un bureau, moyennant sa table et son logement. S'adresser au bureau du Politique. 48

ON DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser au n° 19, sur le Marché. 61

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ D'AGRÈMENT, Place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

A LOUER de suite UNE BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, située place St. Pierre n° 873, ayant 5 places au rez de chaussée, 5 chambres et 2 cabinets au premier, 4 chambres au second, le tout restauré à neuf; les cheminées du rez de chaussée et du premier sont ornées de glaces; belle écurie pour 4 chevaux, remise pour 2 voitures, un bureau séparé, fontaine, grande cour, caves, greniers, on pourra s'arranger pour y laisser quelques meubles. 53

AU MAGASIN PLACE VERTE, n. 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin turc, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,

ÉTABLI AU COUVENT DES SŒURS RÉCOLLECTINES A HERVE; Dirigé par des Religieuses Françaises dites de la Providence, qu'elles se sont associées à cause de leur grand âge, autorisées à cet effet par arrêté royal du 19 août 1835.

Les objets de l'enseignement sont : la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans toutes les parties appliquées au commerce, selon les principes de l'ancien et du nouveau calcul; la langue française et l'orthographe dans sa perfection, le style, l'histoire sainte, la tenue des livres en partie simple et double, les règles de la civilité, la géographie et le travail des mains. On enseigne aux élèves les plus avancées dans les ouvrages utiles, les ouvrages d'agrément; tels que la broderie et autres qui conviennent à leur sexe. On s'attache d'une manière particulière à leur inspirer l'économie et le goût du travail des mains, persuadé qu'après la religion ces objets doivent faire l'application la plus essentielle des jeunes personnes, et que tout dans leur instruction doit être dirigé vers l'utilité. — Les arts d'agrément, comme la musique, le dessin, etc., sont aux frais des parents. — Le prix de la pension est de 350 frs. par an. S'adresser à la sœur EMERENTIENNE, supérieure, et à M. J. J. AMAND, vicaire de la paroisse de Herve, directeur de l'établissement. 43

A VENDRE,

POUR EN JOUIR IMMÉDIATEMENT APRÈS, UNE BONNE MAISON, Sise à Liège, rue des TANNEURS, n° 89, avec cour, fosses à tanner et quartier derrière. S'adresser au notaire PAQUE. 25

Le VENDREDI 23 de ce mois, à 10 heures, on vendra aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, devant M. le juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, au bureau de ses séances, rue Neuve derrière le Palais:

DEUX PIÈCES DE PRÉ,

Contenant 31 perches 68 aunes, situées au chemin des Xhorrés, commune de Jupille, joignant de deux côtés à Mme. la baronne Desfont, et des deux autres à des chemins. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 23

VENTE, SANS FACULTÉ D'INFIRMATION, NI DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 10 octobre 1836, à 3 heures de l'après midi, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, à la vente publique et définitive, D'UNE BONNE et GRANDE MAISON, située à Liège, rue Pierreuse, avec jardin et cour, y appartenant. Cette maison, louée au prix annuel de fr. 700, sera exposée sur la mise à prix de fr. 10,000. S'adresser, pour la visiter, au n° 156, rue Volière et pour la communication des titres et conditions, au notaire, chargé de la vente. 66

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que les mardi et mercredi, 20 et 21 courant, à 2 heures, il VENDRA au n° 756, en Poitière, à Liège, tous les meubles garnissant cette maison, notamment des chaises, tables, commodes, garde-robes, secrétaires, services, linges, literie, vins en cercles et en bouteilles, etc. Les vins seront vendus le deuxième jour. 986

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 13 septembre 1836, il a VENDU, à la requête de la famille de Sarolea de Cheratte, une FERME d'origine patrimoniale, située en la commune de Cheratte, près de la Meuse, avec 60 bonniers 12 verges grandes de jardin, prairies et terres qui en forment l'exploitation, divisée en 35 lots qui ont été adjugés, savoir :

| | |
|---|--------|
| Le 1er lot, composé du corps de ferme, avec 11 bonniers 8 verges grandes 7 petites, de jardin, verger, prairie et terre, pour | 25,000 |
| 2me lot. 1 3 9 terre, Grande-Waide, | 2,000 |
| 3me. » 3 15 prairie, Longpré, | 200 |
| 4me. » 14 6 terre, Grande-Waide, | 1,500 |
| 5me. 1 3 11 id. id. | 2,300 |
| 6me. 1 1 » id. id. | 2,450 |
| 7me. 2 18 » id. id. | 4,600 |
| 8me. 1 14 18 id. id. | 2,900 |
| 9me. 1 12 2 id. Les 4 Bonniers, | 2,750 |
| 10me. 2 5 7 id. id. | 4,000 |
| 11me. 1 7 2 id. Jardin Lonay, | 2,600 |
| 12me. 1 17 16 pâturage, Grand-Sart, | 2,200 |
| 13me. 2 19 3 id. id. | 3,300 |
| 14me. 2 19 6 id. id. | 3,000 |
| 15me. 2 14 18 id. id. | 2,900 |
| 16me. 2 14 17 id. id. | 3,250 |
| 17me. » 8 13 verger, Waide au Poon, | 1,000 |
| 18me. 1 2 6 pré, Au Cheval, | 2,750 |
| 19me. 3 3 12 id. Le Clusiu, | 6,000 |
| 20me. » 2 15 id. id. | 300 |
| 21me. 1 15 18 id. id. | 2,000 |
| 22me. 1 15 11 terre, Le Clusiu, | 2,600 |
| 23me. » 19 14 verger, Waide aux Poissons, | 2,100 |
| 24me. 1 17 15 terre, Au Fossé, | 3,800 |
| 25me. » 12 2 id. id. | 1,850 |
| 26me. » 8 19 id. id. | 1,550 |
| 27me. 2 2 19 pré, Waide au Baye, | 4,000 |
| 28me. 2 3 19 id. id. | 4,100 |
| 29me. » 1 17 terre, Va Herlisse, | 240 |
| 30me. 2 2 15 id. Jardin du Loup, | 4,000 |
| 31me. » 1 16 pré, id. | 210 |
| 32me. » 6 18 terre, id. | 1,000 |
| 33me. 1 10 8 id. id. | 2,700 |
| 34me. » 8 13 pré, Bare à-Pré, | 1,100 |
| 35me. » 15 7 terre, Au Joway, | 2,450 |
| Total du détail fr. 108,700 | |

En vertu des conditions de la vente, on peut, dans les vingt jours inclusivement, surenchérir d'un 20^e, soit les lots partiellement, soit la masse; et ce dernier cas arrivant, il y aura lieu, lors de la vente définitive, de réexposer la masse et ensuite le détail. S'adresser audit notaire pour voir le plan et la formation des lots, ainsi que les conditions de la vente. 64

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI, 22 septembre 1836, à une heure de relevée, au rivaige de Chokier, le notaire BIAR, vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une grande quantité de Bois, savoir : GROS CHÊNES, HÊTRES, vernes, peutres; bois de fosses, jantes, rais, planches de bois blanc, etc. ARGENT COMPTANT. 58

VENTE D'UNE MAISON

AVANTAGEUSEMENT PLACÉE POUR LE COMMERCE. Mercredi 21 septembre 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Navave-d'He, à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une BELLE MAISON, située PLACE ST-PAUL audit Liège, et portant le n. 528.

Cette maison ayant une façade large de 12 mètres, est restaurée presque à neuf et consiste en trois belles pièces au rez-de-chaussée dont deux avec cheminées en marbre, une cuisine, cour, belles caves au-dessous, huit pièces aux premier et second étages et beaux greniers. S'adresser audit notaire pour connaître le cahier des charges. 995

FAILLITE JAURÈS, PÈRE ET FILS, A VISÉ.

Production de titres. — Assemblée des créanciers. Le syndic provisoire à la faillite Jaurès, père et fils, ci-devant négociant à Visé, invite les créanciers qui n'ont point produit leurs titres de créance, à vouloir bien le faire sans retard, afin qu'il puisse être procédé le 4 du mois d'octobre prochain, à deux heures de relevée, au local du tribunal de commerce de Liège, à leur vérification et admission par devant M. le juge commissaire. Toutes les formalités voulues par les articles 501 et suivants du code de commerce ayant été remplies, il sera procédé le onze du même mois d'octobre soit à un concordat soit à un contrat d'union et à la nomination des syndics définitifs. Liège, le 27 août 1836. J. J. PICARD. 970

Le VENDREDI 30 septembre 1836, à 11 heures du matin il sera, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuves Derrière-le-Palais, n. 443, procédé à la vente aux enchères, publiques d'UNE MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liège, rue DES CROISIERS, portant le n. 213, enseignée ci-devant de la Boule-d'Or. Cette maison et le terrain qui en dépend, situés à proximité de la rue du nouveau pont, ont une superficie de 238 mètres et joignent à M. Finccour, à Mlle. Etienne, à M. De Grassier et à ladite rue des Croisiers. 2. Une MAISON et dépendances, sise à Liège, rue Féronstrée, n. 809, enseignée du Coeur-d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef, et joignant d'un côté à ladite rue de la Clef, de l'opposé à M. Goffart, de derrière à M. Carlier-Demet et de devant à la rue Féronstrée. S'adresser pour plus ample renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude, à Liège, rue Féronstrée, n. 588 dudit M^e GILKINET. 63

VENTE D'IMMEUBLES SITUÉS A LONCIN.

MERCREDI 21 septembre 1836, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix, rue mont St-Martin à Liège, le notaire DELEXHY, vendra aux enchères les pièces de terre suivantes, situées sous la commune de LONCIN, et tenues à bail, par Laurent MONON, d'Awans.

- 1^o UNE PIÈCE contenant douze verges grandes, sise en fond de Néveau.
- 2^o Une autre de quatre verges une petite, sise au long fossé et joignant à la chaussée de St-Trond.
- 3^o Une autre de huit verges 13 petites, située près de la précédente.
- 4^o Une autre de deux verges 18 petites, joignant au chemin de Waroux.
- 5^o Une autre de vingt-deux verges, traversée par le chemin de Loncin à Waroux.
- 6^o Une autre de onze verges, sise en lieu dit haut Cloky.
- 7^o Une autre, contenant douze verges, située à la Croix du Major.
- 8^o Une idem, contenant sept verges, sise à la voie du Stockis.

Les acquéreurs entreront en jouissance au 1^{er} mars 1837. S'adresser à M. le juge de paix CHOKIER, ou au notaire DELEXHY, pour prendre inspection du cahier des charges. 29

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

La maison, distillerie avec tous ses ustensils, établie pour 60 bœufs, jardin et prairie appartenant à M. MAHY LEROY, ayant été adjugés provisoirement au prix de 30,000 fr. par procès verbal reçu par M. BOLLINNE, notaire à Huy, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième, jusqu'incis le 21 du courant à dix heures du matin, et le même jour à 11 heures, ils seront réexposés définitivement en vente.

Cette propriété est située au faubourg de Statte, à Huy, où il existe un commerce de grains très étendu, elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlemont et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie. S'adresser pour les voir à M. Mahy qui l'occupe. 50

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1^o D'UNE

BELLE FERME

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtiments dans le meilleur état, construits en pierres, couverts en ardoises et thuilles et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2^o D'UNE RENTE de 14 SETHERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Sichein et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain, à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé. 985

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir :

- 1^o Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présises de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.
 - 2^o Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.
- Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 65

VENTE DE DEUX BELLES MAISONS, SUR LE QUAI DE LA SAUVENIERE.

Vendredi 30 septembre 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, savoir:

1er lot. — UNE BELLE MAISON, située à Liège, quai de la Sauvenière, composée au rez de chaussée d'un beau salon, salle à manger, cabinet, au 1er étage, d'un grand salon, 3 chambres à coucher; au second, 5 pièces, et au 3e, chambres de domestiques et beau grenier. Offices, cuisines, cour, remises, écuries, etc.

2me lot. — UNE MAISON à côté de celle ci-dessus désignée, ayant deux sorties, l'une sur le quai de la Sauvenière, et l'autre, sur la rue des Begards.

Ces deux maisons viennent d'être construites. Aux avantages d'une vue magnifique, elles réunissent toutes les commodités qu'on peut désirer. Elles seront vendues libres de charges et les plus grandes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement du prix.

S'adresser pour les conditions de la vente, à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

On désire LOUER à Liège, UNE MAISON de 7 à 9 pièces. S'adresser à M. RENOZ, notaire.

BELLES PROPRIÉTÉS A VENDRE, SISES A LOUVEIGNE SUR LA ROUTE DE LIEGE A SPA ET SUR LES ROUTES PROJETTES DE LIEGE ET DE MAASTRICHT A FEMBLEVE, A TROIS LIEUES DE LA PREMIERE DE CES VILLES.

Le 3 octobre 1836, le notaire RENOZ vendra publiquement en son étude, à 10 heures du matin, d'abord en masse-ensuite en détail, les biens ci-après:

1. UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE avec citerne, remise, écuries, cour et bosquet et un grand jardin bien arboré, entouré de murs, sur la mise à prix de 16,000

2. UN VERGER en plein rapport 3,000

3. UN BOIS, dit le Roué 1,200

4. UNE FERME, nouvellement reconstruite, d'environ dix-neuf honniers avec petit bois et 300 peupliers de belle croissance. 22,000

Les propriétés bâties sont assurées contre incendie à concurrence de 22,000 fr.

Il y aura de grandes facilités pour les payemens. S'adresser à M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Par suite de surenchère, LA MAISON située rue des Carmes côté 383, à Liège, sera réexposée et adjugée définitivement le MARDI, 20 septembre 1836, à 11 heures du matin, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons du nord et de l'est, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n. 443, audit Liège, et par le ministère du notaire BIAR, sur la mise à prix de 11,655 fr.

VENTE D'IMMEUBLES, SITUÉS EN LA COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

En conformité de la loi du 12 juin 1836.

MARDI 27 septembre 1836, à deux heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, procédera à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons nord et est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve Derrière le Palais, des immeubles suivants, situés en la commune de Grivegnée:

1. — UNE MAISON, petite cour, environ 4 verges grandes de jardin y contigu, situés en lieu dit Malvau, tenant du levant et du nord à Dengis, du midi au chemin et du couchant à Belleflamme.

2. — Une PIÈCE DE TERRE de 6 verges grandes, sise au même endroit, tenant du levant à Dengis, du midi à Belleflamme et Borgnet, du couchant à Servais Lambinon et du nord à Mathieu Duffet.

3. — Une autre PIÈCE DE TERRE d'environ 10 verges grandes et demie, située au bois de Breux, tenant du levant à Giroard, du couchant à M. Bastin, du midi à la Chaussée et du nord à M. le notaire Lambinon père.

S'adresser pour avoir communication des conditions et des titres de propriété à M. le juge de paix et au notaire susdit.

VENTE

D'UNE MAISON DE COMMERCE

MARDI 20 septembre 1836, à 3 heures de relevée, il sera exposé en vendre aux enchères publiques, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n. 1002.

UNE MAISON, cotée 695, circonstances et dépendances, située entre les rues de la RÉGENCE et de la PLATTE PIERRE à Liège, joignant d'un côté à M. Cockerill et de l'autre à M. Monzon, occupée par le sieur Henseval, maréchal ferrant.

Cette maison par sa situation avantageuse, ayant beaucoup de fonds, convient absolument à toute espèce de commerce.

Il n'est pas vrai qu'elle soit louée jusqu'en 1842, ainsi qu'il a été annoncé dans les feuilles; elle est au contraire occupée à des conditions qui autorisent le propriétaire à en disposer.

VENTE D'UNE TRES-BELLE MAISON AVEC JARDIN SITUÉS A VOTTEM.

MERCREDI 21 septembre 1836, à 3 heures de relevée, M. Pierre Salle, demeurant à Voltem, fera exposer en VENTE publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n. 1002,

UNE TRES-BELLE MAISON, fort bien distribuée, composée de quatre pièces au rez de chaussée, dont deux grands salons, deux à l'étage, trois greniers, caves, cours, four, fournil avec 7 verges grandes de jardin y contigu, le tout formant un ensemble, située en la commune de Voltem, lieu dit Thier, joignant du levant à la chaussée, du midi, à Jean-Louis Antoine, du couchant à Marie Massart et du nord au sieur Bruyère.

Cette maison par sa situation et sa bâtisse convient très-bien à un commerçant et pourrait aussi servir de maison de campagne.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE des HOSPICES CIVILS de LIÈGE, mettra le mercredi 5 octobre 1836, à 8 heures précises du matin, en ADJUDICATION publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE d'une quantité considérable de pommes de terre de trois qualités: CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots. Le cahier des charges est à voir, tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le MARDI 20 septembre 1836, à 10 heures du matin, le notaire FRANCKEN vendra aux enchères publiques, en la maison des enfans Lambert Coheur, cabaretier à Hognoulle, les pièces de terre, libres d'hypothèques, dont le détail suit, savoir:

1er lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 67 perches 68 aunes (16 v. g.), partie de 131 perches 13 aunes (31 v. g.), sise à VILLERS L'ÉVÊQUE, en lieu dit Basse Voie de Fooz, tenant du levant à M. Robert d'Othée, du midi à Gérard-François et à Jean Damoulin, du couchant au zme lot, et du nord aux enfans Émile Bodson, exploitée par les représentans Désirou Destria, de Villers-Évêque.

2me lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 65 perches 45 aunes (15 v. g.), formant l'autre partie de ladite pièce de terre de 131 perches 13 aunes (31 v. g.), située contre la précédente, commune dudit Villers-Évêque, tenant du levant au 1er lot, du midi à Jean Damoulin, du couchant à M. Jamar et du nord aux enfans Émile Bodson et autres, exploitée par le sieur Théodore Jadoul, de Villers-Évêque.

3e lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 105 perches 75 aunes (25 v. gr.), située à Villers-Évêque; assez près de la Voie de Tongres ou Damevaux, tenant du levant à Mme. Renounet et à la veuve Antoine François, du midi à M. Jamar, à M. l'avocat Sacré et au sieur Pierre Ralet, du couchant aux enfans Jean Hallet et autres, et du nord à Jean François Momal et à M. Batta Denomerenge, exploitée par lesdits représentans Désirou Destria, de Villers-Évêque.

4me lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 16 perches 92 aunes (4 v. gr.), partie de 50 perches 76 aunes (12 v.), située à Villers-Évêque, en lieu dit Mont de Tongres, tenant du levant à Pierre Bertrand, du midi à la fabrique de Villers-Évêque, du couchant au 5me lot et du nord à Guillaume Ory et autres.

5me lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 16 perches 92 aunes (4 verges grandes), partie de 50 perches 76 aunes (12 v. g.), désignée au 4me lot, tenant du levant au 4me lot, du midi à la fabrique de Villers-Évêque, du couchant au 6me lot, et du nord à Lambert Jansis et audit Ory.

6me lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 16 perches 92 aunes (4 v. g.), partie de la pièce de 50 perches 76 aunes (12 v. g.), désignée au 4me lot, située contre la précédente au même Villers-Évêque, tenant du levant au 5me lot, du midi à la fabrique de Villers-Évêque, du couchant aux enfans Nicolas Collard et du nord à Pierre Pierre et à la V. Nicolas Pierre.

7me lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 38 perches 7 aunes (9 v. gr.), située à Villers-Évêque, en lieu dit Croisette au delà de la chaussée, tenant du levant aux enfans Antoine Lahaye, du midi à M. Batta Denomerenge, du couchant à la cathédrale de Liège et du nord à monsieur Lambert Waeseige.

Cette PIÈCE DE TERRE et celles formant les 4me, 5me et 6me lots, sont exploitées par Mrs. Simon, curé de Villers-Évêque, Maximilien Collard, la veuve Jean Donnay et ses enfans, dudit lieu.

8me lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 33 perches 84 aunes (8 v. gr.) située à Villers-Évêque, au lieu dit Tombelle, tenant du levant à Mr. Jamar, du midi à la veuve Henri Lehaut, du couchant à la veuve Antoine François, et à la veuve Gilles Lehen, et du nord à M. l'avocat Sacré, exploitée par M. Lambert Jansis, marguillier chautre à Villers-Évêque.

9me lot. Enfin une pièce de terre de 12 perches 69 aunes, (3 verges grandes) située à Villers-Évêque, au chemin de Herstappe à Villers-Évêque, tenant du levant à M. Batta Denomerenge, du midi à Hubert Neujan, du couchant audit chemin et du nord aux enfans Melon Freson, exploitée par le sieur Arnold Depaive de Herstappe.

Cette vente offre toute sûreté pour les acquéreurs et il leur sera accordé de longs délais pour le paiement du prix.

Une partie de ces pièces de terre est avantageusement située pour Hognoulle, Fooz et Odeur.

S'adresser audit notaire FRANCKEN, à Villers-Évêque, pour en connaître les conditions.

VENTE DÉFINITIVE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR D'UN HAUT-FOURNEAU.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, rue Vinave d'Ile n. 43, à la vente aux enchères publiques d'un haut-fourneau à fondre le fer au moyen du charbon de bois ou du coke.

Ce HAUT-FOURNEAU auquel se trouvent réunies DEUX MAISONS avec JARDINS et PRAIRIES ainsi que des BÂTIMENS servant à l'exploitation, le tout en très-bon état et comprenant en superficie environ un bonier et demi, est situé au hameau de SCLAINIAUX, commune de VEZIN, province de NAMUR, aux bords et sur la rive gauche de la Meuse, et à égale distance de Namur et de Huy, jouissant pour la soufflerie, d'un coup d'eau qui ne tarit jamais et qui fait mouvoir la roue placée à l'intérieur des bâtimens et à l'abri de la gelée, il est à portée des bois et des minerais, et par les avantages qu'il possède, notamment par le voisinage du chemin de fer projeté de Liège à Namur, cet établissement est susceptible d'une très grande extension.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au dit notaire BIAR, dépositaire des titres, ainsi qu'à Maître DELBOUILLE, notaire en la même ville et à M. l'avocat MARCHOT, à Namur.

BOURSES.

PARIS, LE 15 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5%, and their respective values.

LONDRES, LE 13 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: 3% consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., and their respective values.

AMSTERDAM, LE 15 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Holl. Dette active, Dito 2 1/2%, Ditiérée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P-B nouvelle, Russie, H. et Cr., and their respective values.

ANVERS, LE 16 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: ANVERS. Det. active, Det. différé., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autrich. Métall., and their respective values.

CHANGES.

Table with 4 columns: Amst., c. jours, Rotterdam, Idem, Paris, Idem, and their respective values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 16 SEPTEMBRE 1836.

Notre bourse a été faible en fonds espagnols. Ardoin ouvert 27, 26 3/4 1/2 3/8 1/4 et resté 26 3/8 cours. Primes à un mois 29 dont 1 p. c. P.

BRUXELLES, LE 16 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Dette active, Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de cv., Ban. de Belgique., So. de c. de S.-O., S. Hauts-Four., Baiq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horau., Sclessin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ongrée., Sars-Longchamps., and their respective values.

VIENNE, LE 7 SEPTEMBRE.

Métalliques, 130 1/2. — Actions de la banque, 439 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 ET 16 SEPTEMBRE.

La galjace mecklenbourgeoise Helens, v. de Riga, ch. de bois. — La galjace mecklenbourgeoise Maria, v. de Riga, ch. de bois. — Le 3 mats prussien Iduna, v. de Riga, ch. de bois. — Le yacht danois Twende Broder, v. de Dronthelm, ch. de stockfish.

PLACE D'ANVERS, LE 16 SEPTEMBRE.

VENTES.

Café. — 500 balles St. Domingue, à 32 cents; 100 dito dito, prix divers; 150 balles Sumatra, à 31 1/4 cents. — Riz. — 70 tierçons Caroline nouveau, à prix non relaté. — Sucre brut. — 180 caisses Havane blanc, à prix non indiqué.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.